

Observatoire des déchets de Normandie

Les déchets ménagers et assimilés – Bilan 2017

L'Observatoire des déchets de Normandie a été créé en 2004, à l'initiative de Biomasse Normandie, pour établir des bilans de la gestion des déchets sur le

Cet outil d'aide à la décision est au service du territoire, notamment des responsables des collectivités locales pour optimiser les services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, et de la Région pour assurer le suivi de son Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Plus d'informations :



18 rue d'Armor 14000 CAEN Tél.: 02 31 34 24 88 info@biomasse-normandie.org www.biomasse-normandie.org

Partenaires techniques et financiers :









673 kg/hab.INSEE

45 %

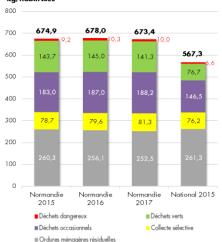
Une légère diminution de la production de déchets

La production de déchets ménagers et assimilés est estimée à près de 2 254 280 tonnes en 2017, soit 673 kg/hab.INSEE sur le périmètre du PRPGD¹ normand (623,8 kg/hab.DGF²).

La production individuelle affiche une baisse de l'ordre de 0,7 % entre 2016 et 2017, soit près de 5 kg/hab.INSEE. Cette tendance s'observe notamment sur les ordures ménagères résiduelles et certains flux de déchets occasionnels captés en déchèterie (inertes, tout-venant et DEEE³).

Soulignons que les déchets résiduels (OMr et tout venant), non triés par les ménages alors qu'ils contiennent une part importante de déchets valorisables, représentent près de 49 % des tonnages gérés par le service public.

Production individuelle de déchets ménagers et assimilés kg/hab.INSEE



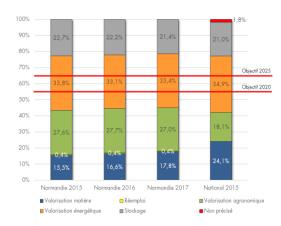
Une valorisation matière à développer

Le taux de valorisation matière (recyclage et valorisation agronomique) observé sur le territoire du PRPGD, calculé hors inertes et déchets dangereux, est d'environ 45 % en 2017, et reste supérieur de 3 points à la moyenne nationale 2015.

L'indicateur normand progresse ainsi de 0,5 point par rapport à 2016, mais reste inférieur de 10 points à l'objectif 2020 inscrit dans la Loi LTECV et le plan régional. Pour atteindre ce 1^{er} objectif, il faudra encore détourner près de 196 200 t de déchets des filières de stockage ou de valorisation énergétique.

Pour cela, les collectivités locales peuvent mettre en œuvre des filières de valorisation telles que le tri et recyclage des encombrants, le renforcement du tri des recyclables secs avec l'extension des consignes de tri ou la collecte séparée des déchets alimentaires et leur traitement biologique.





Collecte des déchets alimentaires

A partir du 1er janvier 2024, les déchets alimentaires de l'ensemble des producteurs (gros producteurs et particuliers) devront obligatoirement faire l'objet d'un tri à la source pour être soit gérés in situ, soit collectés séparément et valorisés sur une installation dédiée.

Aujourd'hui, seules trois collectivités normandes ont mis en place une telle collecte sur leur territoire :

- La CODAH expérimente une collecte des déchets de préparation de repas auprès des ménages, en mélange avec leurs déchets verts. Expérimentée en 2010, la collecte concerne désormais près de 70 000 habitants, répartis sur 6 communes, dont la ville haute du Havre ;
- Depuis 2010, Évreux Porte de Normandie collecte des déchets alimentaires auprès d'une quarantaine d'établissements scolaires et de professionnels, également en mélange avec les déchets verts des particuliers. Les déchets collectés suivent aussi une filière de compostage ;
- Dans le cadre de l'appel à projet de la Région Normandie et de l'ADEME, Caen la mer, le SYVEDAC et les communes de Caen et d'Hérouville-Saint-Clair expérimentent une collecte des déchets alimentaires (hors déchets carnés) depuis février 2019, auprès d'une dizaine de restaurateurs et de 120 foyers volontaires. La particularité de cette collecte réside dans les moyens matériels déployés, la collecte étant assurée par le biais de remorques attelées à des vélos et les déchets étant valorisés dans un pavillon de compostage.

Soulignons qu'en complément des grands groupes présents en Normandie, quelques structures proposent leurs services de collecte selon différentes modalités (petits véhicules de collecte, vélos). C'est notamment le cas pour Terraléo sur Rouen et son agglomération, Binhappy sur la région havraise et Toutenvélo sur l'agglomération caennaise.

alimentaires par Toutenvélo - Caen

Collecte expérimentale de déchets

Enfin, notons qu'à ce jour le nombre d'installations (compostage et méthanisation) aptes à traiter les déchets alimentaires reste relativement restreint. A terme, ce manque d'exutoire en Normandie pourrait freiner le développement des collectes séparées de déchets alimentaires auprès des ménages et des gros producteurs.

Collecte du verre des professionnels au porte-à-porte

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Cdc Cœur Côte Fleurie (14) a développé un service de collecte du verre auprès des professionnels situés sur son littoral. Facturé dans le cadre de la redevance spéciale, ce service spécifique a permis de récupérer près de 750 tonnes la 1ère année et près de 1 500 tonnes au cours de l'année 2018. Cela représente près de la moitié du tonnage global de verre collecté sur le territoire, soit l'équivalent de 70 kg/hab.INSEE (31 kg/hab.DGF). Les professionnels recourant à ce service sont dotés d'un bac pucé et sont collectés à raison de 3 fois par semaine.

Dans le même secteur géographique, la Cdc du Pays de Honfleur Beuzeville (14) propose un service similaire aux professionnels du l'hypercentre de Honfleur. Ce service est assuré avec une fréquence de collecte oscillant entre 2 et 5 fois par semaine en fonction de la saison, par le biais de sacs transparents. Si les tonnages de verre sont plus modestes qu'au sein de la Cdc Cœur Côte Fleurie, le verre des professionnels représente tout de même plus de 14 % du tonnage total de verre collecté.

Soulignons enfin que ces services sont assurés en parallèle du réseau de consigne des emballages en verre organisé auprès des Cafés-Hôtels-Restaurants (CHR) par les grossistes locaux. Les bonnes performances observées sur ces deux collectivités pour le verre non consigné témoignent du gisement important chez ces acteurs.

PRPGD: Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
Population DGF: population communale totale publiée par l'INSEE + nombre de résidences secondaires + nombre de places de camping.
DEEE: Déchets d'Equipement Electrique et Electronique

